

A Lamotte Beuvron, le 24 novembre 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale du Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire se tiendra le :

Jeudi 4 Décembre 2025 à 14h00
Bâtiment la Colonie, Parc Équestre Fédéral
41600 Lamotte Beuvron

Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire pourront voter exclusivement **par internet du lundi 24 novembre 2025 à 08h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 14h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,
- Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2025,
- Point n°3 – Budget prévisionnel 2026,
- Point n°4 – Questions diverses (suivi commissaire aux comptes FITECO)

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site www.chevalocentre.com dans la rubrique « CRE CVL ; AG/Réunions ; Assemblées générales ». Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **11 décembre 2025 à 14h00.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le Jeudi 11 Décembre à **14h00** à l'adresse suivante : Bâtiment La Colonie, Parc Équestre Fédéral 41600 LAMOTTE BEUVRON

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Nathalie CARRIERE
Présidente du CRE Centre-Val de Loire

